

🎯 AMICALE PONGISTE 🎯 NUEIL Les AUBIERS

VENDREDI 18 ET SAMEDI 19 mai 2018

TOURNOI DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE

Salle JP GATIEN et salle ARC EN CIEL
rue de la fabrique 2 Place des Sport
Complexe Gué de l'Homme
(79250) NUEIL LES AUBIERS

**TABLEAUX DOTES DE 400 € de prix
dont 200 euros en espèces**

**JUGE - ARBITRE :
DIRECTEUR DES ÉPREUVES
N° D'HOMOLOGATION**

**GUILLOTEAU Patrice
Emmanuel BILLY
868/2017D**

A	Module Promo	Vendredi 18 Mai	19 h 30	5 €
B	NC-999 pts	Vendredi 18 Mai	19 h 30	5 €
C	NC -1299 pts	Vendredi 18 Mai	20 h 30	5 €
D	NC -799 pts	Vendredi 18 Mai	20 h 30	5 €
E	Coupe Davis limitée à 1 799 pts en 3 pts	Vendredi 18 Mai	22 h 00	8 €
F	NC-899 pts	Samedi 19 Mai	13 h 30	5 €
G	NC-1699 pts	Samedi 19 Mai	14 h 30	5 €
H	NC-599 pts	Samedi 19 Mai	14 h 30	5 €
I	Jeunes Benjamins Minimes Cadets	Samedi 19 Mai	15 h 15	5 €
J	NC-1199 pts	Samedi 19 Mai	16 h 00	5 €

Une seule inscription possible sur les tableaux aux mêmes horaires.

Inscriptions par téléphone: 06 11 85 31 44 ou 05 49 72 30 61(Emmanuel BILLY)

Par internet: emmanuel.billy@orange.fr jusqu'au jeudi 17 mai 2018

Par écrit : BILLY Emmanuel

2 rue Maurice Ravel 79250 Nueil Les Aubiers

Avant le 16 mai 18 h 00 pour les tableaux (A, B, C, D et E), avant le 17 mai
18 h 00 pour les autres tableaux.

REGLEMENT

- Art.1 : le tournoi se dispute sur 24 tables par poules de 3 ou 4 joueurs avec les 2 premiers qualifiés pour le tableau final. Les balles seront de couleur blanche en plastique.
- Art.2 : les joueurs ne peuvent participer qu'à 2 épreuves de simples et un double pour une même journée à la même heure.
- Art.3 : les benjamins sont interdits dans les tableaux seniors.
- Art.4 : les dames peuvent prendre part aux simples messieurs.
- Art.5 : toutes les parties se dérouleront aux meilleures des 5 manches.
- Art.6 : le perdant de chaque partie devra obligatoirement arbitrer la partie suivante.
- Art.7 : les tableaux seront affichés et visibles pendant la durée du tournoi.
- Art.8 : le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.
- Art.9 : WO après un délai de 10 mn et 3 appels.
- Art.10: les engagements nominatifs : par courrier au plus tard le jeudi 17 mai pour les tableaux A-B-C-D-E, et vendredi 18 mai pour les autres tableaux à l'adresse du correspondant // par téléphone ou internet au plus tard le vendredi 18 mai à 16 h pour les tableaux A-B-C-D-E et samedi 19 mai au plus tard à 13 h pour les autres tableaux.
- Art.11 : donner les points de classement à chaque inscription et le numéro de licence
- Art.12 : les droits d'inscription sont à verser à l'Amicale Pongiste Nueil Les Aubiers par courrier ou au pointage à l'arrivée dans la salle.
- Art.13 : le fait de s'engager au tournoi implique le respect du présent règlement.
- Art. 14 : Les huit premiers seront récompensés (sauf si moins de 16 participants par tableau) .
- Art. 15 : Les joueurs devront impérativement être munis de leurs licences phase 2, car ces dernières peuvent leurs être demandées.
- Art. 16 : Coupe Davis en 3 points (mieux classé entre mieux classé, moins bien classé contre moins classé, plus le double). La coupe davis aura lieu seulement si le nombre d'équipes engagées est suffisants (pas moins de 8 équipes).
- Art 17 :Le Juge arbitre a toute autorité pour régler un litige non répertorié dans ce règlement.